



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

BAFA CITOYEN SESSION du au

DOSSIER D'INSCRIPTION

Sexe : F M

Nom (M, Mme, Melle) :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance : Dépt ou Pays :

N° sécurité sociale :

Adresse :

N° : Rue :

Code postal : Ville :

Tel. Domicile : Tel. Portable :

Email :

Inscrivez-vous sur le site :

www.jeunes.gouv.fr/bafabafd

Pour plus d'information consultez le document
« Inscription en formation BAFA » téléchargeable
sur le portail national du site.

Transmettez le recto/verso d'une pièce d'identité
en cours de validité.

La Direction Départementale valide votre inscription
et vous attribue un numéro d'inscription.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

SITUATION

Etudiant Lycéen Demandeur d'emploi Autre :

Niveau d'études :

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e) :

Adresse :

Tél. domicile : Tel. Portable :

Agissant en tant que parent ou tuteur ou responsable du jeune :
(Nom, prénom et date de naissance du jeune)

.....

Ayant pris connaissance des conditions d'inscription, je l'autorise à participer à la formation BAFA dans le cadre d'une convention avec la commune, et à pratiquer toutes les activités de ce stage et en revenir seule.

J'autorise tout médecin responsable, à faire pratiquer le cas échéant, toute intervention chirurgicale et à prescrire en cas d'urgence tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de mon enfant.

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'inscription et à les respecter.

Fait à :le.....

Signature (1):

(1) Le signataire écrira les mentions « Lu et approuvé » et « Bon pour autorisation parentale ».

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Dossier retenu

Dossier refusé

Appréciation générale :

.....
.....
.....
.....

PIECES A FOURNIR

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Photocopie de la pièce d'identité
- Une photo d'identité
- Attestation d'assurance « responsabilité civile »
- Fiche individuelle d'inscription de l'AFOCAL
- Formulaire consentement RGPD

Un animateur Jeunesse est à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

QUESTIONNAIRE

Pourquoi souhaitez-vous passer le BAFA ? (Plusieurs choix possibles)

- Pour financer mes études
- Pour financer mes loisirs et mes vacances
- Pour financer ma vie quotidienne
- Pour m'ouvrir une carrière professionnelle
- Autre :

Quels sont, pour vous, les rôles et fonctions d'un animateur ?

.....

.....

.....

.....

Pourquoi voulez-vous devenir animateur ?

.....

.....

.....

.....

Pourquoi souhaitez-vous intégrer le dispositif BAFA citoyen ?

.....

.....

.....

.....

REGLEMENT

La Commune de Vélizy-Villacoublay met en place une action citoyenne par le biais d'une formation BAFA en faveur des jeunes véliziens.

Article 1 : Age

La formation s'adresse aux jeunes véliziens de 17 ans révolu (au 1^{er} jour du stage proposé) à 25 ans inclus.

Article 2 : Critères de sélection

Les candidats au dispositif devront passer un entretien avec l'équipe organisatrice.

Les dossiers seront ensuite examinés et sélectionnés par un comité de sélection, composé d'un agent de l'Education, un agent de la Jeunesse et un élu.

L'action ayant pour objectif essentiel d'amener à une participation citoyenne, la Commune proposera aux jeunes les plus motivés une formation BAFA théorique, à un prix accessible, correspondant à 35 % du coût réel de la prestation, en échange de leur implication dans diverses actions et activités sur la commune à hauteur de 60 heures ou 30 heures et 5 jours de stage pratique bénévole.

Article 3 : Engagement

Les jeunes sélectionnés s'engagent à passer la totalité de la formation en échange des heures citoyennes.

Une convention individualisée sera mise en place entre le jeune et la Commune ; elle déterminera la durée de l'engagement du jeune.

Article 4 : Dépôt des dossiers

Le dossier d'inscription devra être déposé au Service Jeunesse au plus tard le

Tout dossier incomplet sera refusé.

Article 5 : Dépôt et acceptation du règlement.

La participation à la formation BAFA est subordonnée à l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Article 6 : Dénonciation de la convention

La Commune se réserve la possibilité de mettre fin à la convention en cas de défaillance ou de non-respect des engagements du candidat. Cette résiliation se matérialisera par un courrier avec accusé de réception qui sera envoyé au candidat lui précisant qu'un délai de 15 jours de préavis lui est accordé.

De ce fait, le candidat sera tenu de rembourser, au prorata des heures non effectuées, le coût réel de la formation théorique. Sont exclues de cette clause, les heures non effectuées pour les motifs suivants :

- ✓ Déménagement du bénéficiaire hors Ile-de-France,
- ✓ Modification de la situation professionnelle du bénéficiaire entraînant l'incapacité d'effectuer ces heures citoyennes,
- ✓ Evènement familial grave,
- ✓ Invalidité du bénéficiaire,
- ✓ Décès du bénéficiaire.

Le candidat pourra également, à tout moment, résilier la convention par courrier recommandé avec accusé de réception. De ce fait, le candidat sera tenu de rembourser, au prorata des heures non effectuées, le coût réel de la formation théorique.

A Vélizy-Villacoublay, le :

Signature du stagiaire ou son représentant légal pour le mineur précédée de "lu et approuvé"

FORMULAIRE CONSENTEMENT RGPD

J'accepte que la Commune de Vélizy-Villacoublay, dont le responsable de traitement est Monsieur Le Maire, collecte, enregistre et traite les données à caractère personnel que je viens de renseigner dans ce formulaire ou dans les documents remis. Je prends note que le traitement de mes données répond(ent) au(x) finalité(s) suivante(s) :

- Communication ;

- Conservation et valorisation archivistique.

J'accepte que certaines de ces informations soient communiquées à des tiers extérieurs agissant pour le compte ou en lien avec la Commune dans le respect des finalités précédemment énoncées. Aussi, vos données ne seront en aucun cas transmises à des fins commerciales.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 10 années sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Je vous informe que vous disposez d'un droit d'accès à toutes les données à caractère personnel recueillies dans le cadre ce formulaire. Vous disposez également d'un droit de retrait de votre consentement à tout moment, de rectification, d'opposition, de restitution et de suppression de vos données en faisant votre demande auprès du service de la Maire qui a procédé à la collecte de la donnée.

Vous pouvez contacter Délégué à Protection des Données à : dpo@velizy-villacoublay.fr

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

A défaut de consentement quant à la collecte et au traitement de vos données, la Commune ne sera pas en mesure de traiter votre demande.

Date

Nom-prénom / Signature